



CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 09 JUILLET 2015
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	03/07/2015
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	26
Absents :	03
Dont Procuration :	01
Vote à l'unanimité	
Pour :	27
Contre :	00
Abstentions :	00

L'An Deux Mil Quinze, le jeudi 09 juillet, à dix huit heures (18H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 03 juillet 2015.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3^{ème} Adjoint) - Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) - M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. EDAU François - Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – Mme MACHARES Chantal - M. LIBER Jean-Luc - M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(26)

REPRESENTÉ : M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE).....(1)

ABSENTS : Mme SAINTE-LUCE Ninette - M. NOEL Jean-Philippe.....(2)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris au sein du conseil, Madame Dany MARCIN PLANTIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

12

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MESURE DE FERMETURE D'UNE CLASSE Á LA RENTRÉE SCOLAIRE 2015/2016 ANNONCÉE PAR LE RECTORAT DE LA GUADELOUPE

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la lettre du Recteur de l'Académie de la Guadeloupe en date du 17 avril 2015 dont l'objet a trait à un projet de fermeture d'une classe de l'Ecole Maternelle Litha LAUMORD-DORVILLE à effet rentrée scolaire 2015-2016 ;
- **Considérant** que la réalisation d'un nombre important de logements notamment dans différents secteurs de la commune qui a eu pour effet d'attirer une population nouvelle, aura comme corollaire d'endiguer la perte des effectifs ;
- **Considérant que** la municipalité de Trois-Rivières s'est engagée dans la conduite d'une politique éducative mettant en évidence l'intérêt pédagogique de maintenir des classes d'un seul niveau dans toutes les écoles de la commune ;

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De se prononcer au regard des éléments précités, contre l'application de la fermeture d'une (1) classe à l'Ecole Maternelle Litha LAUMORD-DORVILLE ;

Article 2 :

De solliciter par voie de conséquence le maintien de cet établissement dans sa configuration pédagogique actuelle de 9 classes en conservant le poste d'Enseignement Maternel.

Article 3 :

De donner au Maire pouvoir pour mener toutes discussions utiles relatives à cette question et faciliter la concrétisation de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

19 AOUT 2015

La publication et/ou la notification
le

19 AOUT 2015

